

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-63

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **07 AVR. 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **24 MARS 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : REQUALIFICATION D'UNE PARTIE DU SITE DU COLLEGE DE LA VIGIERE EN
CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DU LUXE - LOT N°2 : TERRASSEMENT
- VRD : AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la requalification d'une partie du site du collège de la Vigière en centre de formation aux métiers du luxe, le lot N°2 : Terrassement - VRD, a été attribué à l'entreprise SAS Marquet TP (15100 Saint-Flour) pour un montant de 44 675,54 € H.T.

Des travaux d'aménagement de la rue de l'Egalité ont été rendus nécessaires.

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 27 129,00 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 71 804,54 € H.T.

La Commission des marchés publics réunie le Lundi 10 Mars 2025 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N°1 du lot N°2 : Terrassement - VRD relatif à la requalification d'une partie du site du collège de la Vigière en centre de formation à conclure avec l'entreprise SAS MARQUET pour un montant en plus-value de 27 129,00 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE SAINT-FLOUR

Projet :

Requalification d'une partie du site du collège la Vigière en centre de formation aux métiers du luxe

74 Avenue de la République - 15100 SAINT-FLOUR

**AVENANT N°1
AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot 2 Terrassement - VRD

ENTRE :

COMMUNE DE SAINT-FLOUR

Représentée par Monsieur Philippe DELORT, Maire de Saint-Flour

d'une part,

ET

SAS MARQUET

1 Rue de la Florizane - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires : Aménagement de la rue de l'Egalité.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 5 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux supplémentaires suivant devis n°2025-0019 du 14 janvier 2025.

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	27 129,00 €	5 425,80 €	32 554,80 €
TOTAL	27 129,00 €	5 425,80 €	32 554,80 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	44 675,54 €	8 935,11 €	53 610,65 €
Avenant n°1	27 129,00 €	5 425,80 €	32 554,80 €
TOTAL	71 804,54 €	14 360,91 €	86 165,45 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Saint-Flour le .. **07 AVR. 2025**

Monsieur Philippe DELORT

SAS MARQUET

MARQUET
TRAVAUX PUBLICS

1, RUE DE LA FLORIZANE 15 00 SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 60 62 50 Fax 04 71 60 62 55
info@marquet-tp.fr

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 24 mars 2025 17:08
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-63

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-63, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-63-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-63

Objet : Requalification d'une partie du site du collège de La Vigière en centre de formation aux métiers du luxe - Lot N.2 : Terrassement - VRD : Avenant N.1

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 7 avril 2025 16:04
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-63

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-63, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250407-17-03-2025-63-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-63

Objet : Requalification d'une partie du site du collège de La Vigière en centre de formation aux métiers du luxe - Lot N.2 : Terrassement - VRD : Avenant N.1

Date de décision : 07/04/2025

Date de transmission : 07/04/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>